Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213500036-20260831-2026_91-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE D'ANDOUILLE NEUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 31 août 2026

L'an deux mille vingt-six, le 31 août à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Aurore Gely-Pernot, Maire.
Etaient présents : Aurore Gely-Pernot, Irène Cloteau, Pierre Lehérissé, Cécile Perrot, Catherine Gautier, Laurent Juin, Aurélie Poiteaux-Bethembos, Carole Truet, Christophe Juin, Paul Perrin Sarzier, Graziella Maucorps, Mathieu Vergnaux, Julien Lemarié, Maxime Gautier.
Absents Excusés : Isabelle Lévêque pouvoir à Carole Truet.
Absents :

Nombre de Conseillers	En exercice 15	Présents 14	Votants 15 (dont 1 pouvoir)
Date de convocation	24 août 2026		
Date d'Affichage	24 août 2026		
Secrétaire de Séance	Laurent Juin		

Délibération n° 2026-91
Nature de l'Acte 5.7 Intercommunalité

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ILLE-AUBIGNE
ELABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE 2026-2032
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme le Maire informe le Conseil municipal de la démarche engagée par la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné pour l'élaboration de son nouveau projet de territoire couvrant la période 2026-2032.

Ce document constituera la feuille de route de l'action communautaire pour la durée du mandat et devra permettre de définir les grandes orientations stratégiques, en tenant compte des enjeux actuels et futurs du territoire.

L'élaboration de ce projet repose sur plusieurs principes majeurs :
• **Une démarche réaliste et adaptée au contexte financier**, intégrant les contraintes budgétaires identifiées, les projets déjà engagés, l'évolution prévisible des recettes et des dépenses, ainsi que la nécessité de prioriser et de chiffrer les actions retenues ;
• **Une prise en compte des moyens humains et organisationnels**, afin d'adapter les ressources nécessaires à la mise en œuvre du projet, tout en veillant à la qualité du service public et aux conditions de travail des agents ;
• **Une réflexion sur l'organisation des compétences communautaires**, en tenant compte notamment des observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes et des possibilités de mutualisation, de rationalisation ou d'optimisation des actions publiques.

Le projet de territoire a vocation à être un document opérationnel, synthétique et évolutif, permettant de fixer les grandes ambitions communautaires tout en laissant aux documents sectoriels et aux programmes d'actions annuels le soin de préciser leur mise en œuvre.

La démarche d'élaboration prévoit une articulation avec les autres documents stratégiques de la Communauté de Communes, notamment le pacte financier et fiscal ainsi que le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), afin d'assurer une cohérence globale des politiques publiques.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213500036-20260831-2026_91-DE

Le calendrier prévisionnel prévoit l'élaboration d'une première version du projet au printemps 2027.

La méthode proposée s'organise autour des cinq phases suivantes :
Phase 1. Préambule et Méthode
Phase 2. Accumulation de données et grands enjeux
Phase 3. Définition de la stratégie et du projet
Phase 4. Rédaction
Phase 5. Avis et ajustements

La construction du projet repose sur une démarche participative associant :
• **les conseillers communautaires**, mobilisés tout au long de la démarche ;
• **les élus municipaux**, sollicités à plusieurs étapes afin de contribuer aux réflexions et de relayer les enjeux auprès des communes ;
• le **Conseil de développement (CODEVIA)**, consulté pour apporter son expertise et un regard extérieur ;
• **les services** de la Communauté de communes, chargés d'apporter leur connaissance des politiques publiques, des besoins du territoire et des contraintes opérationnelles.

Les conseils municipaux constituent ainsi un relais essentiel pour assurer l'information et l'implication des élus communaux dans cette démarche collective.

Le Conseil municipal prend connaissance de cette démarche d'élaboration du projet de territoire 2026-2032 de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné.

Fait à Andouillé Neuville, le 10 septembre 2026
Pour extrait conforme au registre,
Mme le Maire, Aurore GELY-PERNOT.